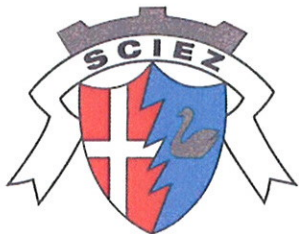


DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE
DE
S C I E Z



74140

Téléphone : 04 50 72 60 09

Télécopie : 04 50 72 63 08

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2010

PRESENTS :

Mesdames, Roch Monique, Longuet Odile, Bourgeois Fatima, Henry Jeanine, Braize Liliane, Kabut Florence, Badaire Corinne, Marre Michèle, Fillon Sandrine, Vuattoux Georgette,
Messieurs, Bidal Jean-Luc, Vignaud Christian, Démolis Hubert, Eme Jean-Pierre, Réale Richard, Truchot Hervé, Couasnon Thierry, Pierron André, Favre Pierre, Gilbert Joël, Kupper Lionel, Huvenne Bernard.

PROCURATIONS :

Trivério Christian à Vignaud Christian
Bidal Claude à Vuattoux Georgette

ABSENTS EXCUSES : Borcard Jacqueline,

ABSENTS : Appert Nicolas, Requet Michel

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Démolis Hubert a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26-03-2010

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2010, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents.

Le Procès Verbal du 26-03-2010 est adopté unanimement.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS. (Article L2122-22 et L2122-23 du CGCT)

N°2010-2 : Convention d'occupation du Kiosque au port de Plaisance saison 2010

Considérant la proposition de convention d'occupation du Kiosque de Madame CHEVALLET Marie-France, pour une indemnité forfaitaire d'un montant HT de 5 800€ pour la saison 2010,

Considérant que Madame CHEVALLET Marie-France a présenté l'offre la plus intéressante parmi les candidatures,

Le Maire décide

Article 1 : De passer convention avec Madame CHEVALLET Marie-France pour l'occupation du Kiosque au Port de Plaisance pour la période du 13 mars 2010 au 17 octobre 2010.

Article 2 : De fixer le montant de l'indemnité forfaitaire à 5 800€ HT.

Cette recette sera imputée au budget annexe du Port de Plaisance, de l'exercice en cours, article 7083.

N°2010-3 : Convention de collaboration pour l'accueil d'enfants à l'Ecole des Petits Crêts, avec UFOVAL 74.

Considérant la proposition de convention de collaboration par UFOVAL 74,

Considérant les nombreuses années d'excellente collaboration avec UFOVAL74 pour la colonie théâtre des « Allumeurs de Lune »

Le Maire décide

Article 1 : De passer convention de collaboration avec UFOVAL 74 pour l'accueil d'enfants au sein de l'école des Petits Crêts à compter du 7 juillet 2010 pour une durée de 9 ans.

Article 2 : De fixer le forfait de contribution financière pour usure du matériel pour l'année 2010, à 0.76€ par nuitée enfant réalisée.

N°2010-4 : Etudes complémentaires au P.L.U

Considérant que l'article 5.4 de cette convention, stipule que les Orientations d'Aménagement nécessaires à l'ouverture à l'urbanisation de zones spécifiques ne sont pas comprises,

Considérant l'état d'avancement du dossier à la phase P.A.D.D. et la nécessité de réaliser des études sectorielles en matière d'urbanisme, à traduire en tout ou partie en Orientations d'Aménagement dans le futur Plan Local d'Urbanisme,

Vu la proposition d'études complémentaires de Groupement Territoire en date du 17 mars 2010, pour un montant de 19 600€ H.T

Le Maire décide

Article 1 : De signer la proposition d'études complémentaires au Plan Local d'Urbanisme avec Groupement Territoire.

Article 2 : Fixe le coût de cette étude à 19 600€ HT.

Cette dépense sera imputée sur le budget communal au compte 202.

N°2010-5 : Bail de location appartement 27 route de Choisy

Vu la demande de location de Mademoiselle Gilbert Caroline en date du 15 janvier 2010,

Le Maire décide

Article 1 : De louer à Mademoiselle Gilbert Caroline et Monsieur Bruyat Sylvain le logement communal sis 27 route de Choisy à partir du 1^{er} mai 2010 pour une durée de 3 ans.

Article 2 : De fixer le loyer mensuel à 500€ révisable chaque année en fonction de la variation de l'IRL.

Cette recette sera perçue sur le budget communal au compte 752.

N°2010- 6 : Contrat de location bâtiment préfabriqué pour la Base Nautique de Sciez

Considérant qu'il est impératif pour la collectivité d'assurer rapidement des sanitaires respectant les normes actuelles pour la Base Nautique de Sciez,

Considérant que la société Portakabin SARL à Templemars, propose les meilleures conditions de location pour un bâtiment préfabriqué,

Le Maire décide

Article 1 : De passer et signer contrat de location avec la société Portakabin SARL à Templemars pour un bâtiment gamme Pacemaker, PK 342, pour une durée de 36 mois.

Article 2 : Le loyer mensuel est fixé à 620€ HT

Le tarif du transport et montage à 753€

Cette dépense sera imputée sur le budget communal au compte 6132.

Monsieur le Maire propose un point supplémentaire à l'ordre du jour :

Désignation d'un représentant communal auprès du conseil de surveillance pour le CH du Léman :

Suite à la demande par courrier en date du 27 avril 2010, de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sollicitant la désignation d'un représentant communal au sein des conseils de surveillances, selon la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, monsieur le Maire propose Madame Bourgeois Fatima.

Le conseil désigne, unanimement Madame Bourgeois Fatima pour représenter la commune au sein des conseils de surveillance pour l'établissement de santé CH du Léman.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 04-05-2010

1-Décision d'élaboration de projet d'échanges fonciers

Monsieur Vignaud Christian, Maire adjoint,

-Informe l'assemblée du retard enregistré dans la mise à disposition de logements aidés et des pénalités afférentes (Application de l'article 55 de la loi SRU),

-Demande au conseil de se prononcer pour poursuivre l'élaboration d'un projet d'échanges de terrains entre la Commune de Sciez et Les Résidences du Léman pour des parcelles à Bonnaitrait, cadastrés « les Prés derrières », conformément aux directives du S.C.O.T pour lutter contre le gaspillage d'espace et aux orientations du P.L.U.

-Précise que cet échange sera la phase première du déblocage de la Zone NA4 et entraînera une nouvelle modification du PLU. (Par l'Agence TERRITOIRES).

Cet échange de terrain matérialise la réalisation d'un tènement cohérent pour l'éventuelle implantation d'un projet immobilier sous réserve que :

- La commune de sciez récupère plus de m2 de terrain que donnés (Voir Plans)
- L'éventuel projet comporte 50% de logements aidés
- L'opérateur réalise les aménagements nécessaires selon les orientations définies par la commue. Voirie, réseaux, accès

Décision :

Entendu explications de monsieur Vignaud Christian,

Après débat et vote,

Le Conseil, unanime donne un avis favorable à l'élaboration de ce projet d'échange foncier sous réserve que :

- La commune de sciez récupère plus de m2 de terrain que donnés (Voir Plans)
- L'éventuel projet comporte 50% de logements aidés
- L'opérateur réalise les aménagements nécessaires selon les orientations définies par la commue. Voirie, réseaux, accès

2 - Garantie d'Emprunts Haute-Savoie Habitat

Le Maire,

- informe l'assemblée que dans le cadre de la construction de 24 logements (20 PLU et 4 PLAI) aux Grands Crêts, Haute-Savoie Habitat est amené à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, 4 prêts d'un montant global de 2 342 220€ pour lesquels la garantie de la commune est sollicitée.

-Précise que le Conseil Général, a délibéré le 29 mars dernier des conditions d'octroi des garanties d'emprunt du Conseil général relatives au logement aidé (Prêt Locatif à Usage Social : PLUS ou Prêt Locatif Aidé d'Intégration : PLAI) pour le budget 2010. Lors de cette séance, l'assemblée a décidé que le Département ne garantira désormais qu'en complément de la collectivité, et au maximum à 75% du montant de la garantie sollicitée, soit 25% minimum pour la commune. Dans ces conditions, le Département rétrocèdera à la commune son contingent de réservation durant la durée du prêt, prorogée de 5 ans afin que la commune bénéficie des 20% de réservation de logement, conformément à l'article R.444-5 du Code de la Construction et de l'Habitation.

-Propose, afin de ne pas perdre la rétrocession de logement du contingent conseil général, que la commune accorde sa garantie à hauteur de 25%.

Décision:

Entendu explications de monsieur le Maire,

Vu la délibération du CG74 du 29-03-2010,

Le conseil, unanime,

- accorde la garantie de la commune, à hauteur de 25% pour le remboursement des emprunts ci-dessous :

- Une somme de 393 577.50€, représentant 25% de l'emprunt avec préfinancement de 1 574 310€ que Haute-Savoie Habitat se propose de contracter auprès de la C.D.C. pour le financement des travaux de construction de 20 logements PLUS.
- Une somme de 112 370€, représentant 25% de l'emprunt avec préfinancement de 449 480€ que Haute-Savoie Habitat se propose de contracter auprès de la C.D.C. pour le financement foncier de la construction de 20 logements PLUS.
- Une somme de 61 545€, représentant 25% de l'emprunt avec préfinancement de 246 180€ que Haute-Savoie Habitat se propose de contracter auprès de la C.D.C. pour le financement des travaux de construction de 4 logements PLAI.
- Une somme de 18 062.50€ représentant 25% de l'emprunt avec préfinancement de 72 250€ que Haute-Savoie Habitat se propose de contracter auprès de la C.D.C. pour le financement foncier de la construction de 4 logements PLAI.

3 – Convention de mise à disposition terrain communal : Association Palpitation 74

Madame Bourgeois Fatima,

-Explique qu'afin de permettre à l'association Palpitation 74 de pratiquer le moto-cross avec PitBike sur le domaine communal, chemin de la Forêt à Filly, une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation a été élaborée.

-Précise que cette convention a pour objectif de limiter les nuisances sonores par rapport aux riverains et permettre aux habitants de la commune de pratiquer cette activité sur ce site.

Décision:

Entendu explications de Madame Bourgeois,

Vu la convention pour l'utilisation du terrain communal par l'association Palpitation 74,

Après débat et vote,

Le conseil, à la majorité moins 3 voix contre (*Vuattoux Georgette, Huvenne Bernard et Bidal Claude par procuration*) et 1 abstention (*Kupper Lionel*),

- autorise le Maire à passer et signer convention de mise à disposition à titre gratuit, d'un terrain communal à Filly, à l'association Palpitation 74.

4 – Convention de partenariat avec Foyer Culturel de Sciez : 30 ans du Port de plaisance

Christian Vignaud,

Explique qu'afin de faciliter l'organisation du concert prévu à l'occasion du 30^{ème} anniversaire du Port, une convention de partenariat avec le Foyer Culturel de Sciez, fixant les modalités d'organisation est proposée.

Décision:

Entendu explication de monsieur Vignaud,

Vu la convention de partenariat avec Foyer Culturel de Sciez,

Après débat et vote,

Le conseil, à la majorité moins 3 abstentions (Vuattoux Georgette, Huvenne Bernard et Bidal Claude par procuration)

-autorise le Maire à passer et signer cette convention de partenariat avec le Foyer Culturel de Sciez, fixant les modalités d'organisation des festivités du 30^{ème} anniversaire du Port de Plaisance.

5- Subvention exceptionnelle : La Vie du Passé

Le Maire,

-Rappelle que dans le cadre du Projet Leader-Europe « Sentiers de l'Evolution à Sciez » et « La géologie expliquée par les fossiles », signé le 11 juin 2009 par délibération du Conseil Municipal, un accord a été passé entre l'association La Vie du Passé, gestionnaire du Musée, et la Commune de Sciez, pour un financement des frais de conception de ces projets réalisés par l'Association, par le biais d'une subvention de 10 000€.

Une première avance, d'un montant de 3 298€ a été versée en 2009, selon la délibération du 01-10-2009.

Le solde de ce financement est donc de 6 702€.

-Propose de verser le solde de la moitié de cette subvention, soit 1 702€.

-Précise que le solde de 5 000€ sera versé ultérieurement en fonction des dépenses du projet.

Décision:

Le conseil, unanime,

-autorise versement de 1 702€ par le biais d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association « La vie du passé », correspondant au solde de la moitié du financement communal de 10 000€.

6- Personnel communal : Indemnités d'astreintes déneigement hiver 2009-2010

Le Maire,

-Rappelle qu'une partie du personnel du service technique effectue chaque hiver des heures d'astreintes pour le déneigement, pour lesquelles une indemnité leur est attribuée. (Arrêté du 24 août 2006)

-Précise que 3 agents sont concernés par cette astreinte pour l'hiver 2009-2010 et que le montant de l'indemnité s'élève à 149.48€ par semaine et par agent. (Brève N°06-18 du CDG74)

-Précise que le montant global des indemnités d'astreintes pour l'hiver 2009-2010 est de 1 793.76€.

Décision:

Entendu explications du Maire,

Vu l'arrêté du 24 août 2006 fixant les taux de l'indemnité d'astreinte,

Vu la brève N°06-18 du CDG74 donnant revalorisation des taux à compter du 1^{er} janvier 2006

Le conseil, unanime,

-autorise versement des indemnités d'astreintes de déneigement au personnel concerné à hauteur de 149.48€ la semaine. Le montant global de cette indemnité étant porté à 1 793.76€ pour 3 agents.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS

COMMUNICATIONS DU MAIRE

-le Maire rappelle la cérémonie commémorative du 8 mai pour le 65eme anniversaire de la victoire sur le nazisme. Rassemblement devant le monument aux morts à 20h. Manifestation organisée par la municipalité en collaboration avec les organisations de la résistance et de la déportation, le concours de l'Ensemble Musical et la Chorale, le corps des sapeurs pompiers, le personnel enseignant et les élèves.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Henry Jeanine informe l'assemblée du programme culturel du mois de mai :

-Cérémonie d'ouverture du Musée de Préhistoire le samedi 8 mai dès 16h30. Avec une prestation de l'Ensemble Musical de Sciez et une visite de la salle : « Géologie par les fossiles ». Suivie à 18h, d'une conférence du professeur Thierry Tillet : « Les chasseurs cueilleurs en milieu difficile : exemple d'adaptation sélective ».

-Comédie jouée en français par des acteurs sibériens « Conversation entre femmes » pièce Russe de V. Raspoutine, le samedi 15 mai à 20h au Théâtre de Guidou.

-Conférence « Histoire de l'Evolution : de Darwin aux biotechnologies du 21^{ème} siècle » de Jean Gagnepain, conservateur du musée du Quinson, Gorges du Verdon, le samedi 22 mai à 18h au Théâtre de Guidou, suivie d'une visite guidée de l'exposition Darwin visible au musée en mai et juin.

-Concert de clôture « les Concerts d'Intermezzo » saison 2010, dimanche 30 mai à 18h au château de Coudrée avec le Quatuor Schumann.

-Monsieur Kupper Lionel réitère sa demande concernant l'organigramme des employés communaux.

-Dans le cadre du projet de jumelage avec la commune de Wasselonne, Monsieur Démolis Hubert informe que la municipalité recevra la commune de Wasselonne les samedi 26 et dimanche 27 juin à l'occasion de la Fête du lac. Un programme sera établi prochainement pour cette réception. A la suite de cette rencontre, le comité de jumelage pourra être mis en place.

-Madame Vuattoux Georgette déplore le manque de rigueur sur le suivi des personnes invitées aux commémorations.

Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,

La Séance Publique est levée à **22 heures 15 minutes**

PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE **06-05-2010** PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 04-05-2010

SIGNÉ

Le secrétaire de séance
DEMOLIS Hubert



Le Maire
BIDAL Jean-Luc



Vu pour être affiché le **11/05/2010** conformément aux prescriptions
de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales ;